

Thu, Aug 17, 2023 10:54 AM

common low court



From: bernard [REDACTED]

To: bibicabaya@list.ru <bibicabaya@list.ru>

Bonjour sylvie.

Bien sûr j'écris ton prénom tout en minuscule puisque je m'adresse à l'être vivant doté d'une âme 😊

Je ne pourrais commencer autrement qu'en te félicitant et te remerciant pour l'immense « travail » que tu effectues et la richesse des enseignements à en tirer. Vraiment MERCI et BRAVO.

Je ne vais pas monopoliser de ton temps avec un mail trop long. Voici son objet :

À plusieurs reprises, sur le canal Telegram de la clc j'ai vu certains de tes articles et écrits relayés.

Je ne suis que « membre » de la clc (common low court) et aimerais te poser la question, vu ton immense sagesse, As-tu un avis sur leurs démarches de souveraineté ?

Ton approche est tellement semblable à la leur (ou notre pourquoi pas après tout...) et l'impacte de leurs démarches actives prenant de l'ampleur je me demandais si tu serais intéressée de faire ou relayer un article de présentation de celle-ci.

Il est peut-être à déplorer en quelque sorte que certains documents proposés soient payants (carte d'identité, acte de naissance...) mais il n'y a aucune obligation d'achat pour pouvoir profiter des conseils très judicieux fournis par Annie en particulier et Jim aussi et je ne désire en aucune façon faire de la publicité pour cet aspect financier.

Je ne sais pas si tu es toi-même présente sur ce canal Telegram mais je pense que ta présence, ta connaissance et la clarté de tes propos y seraient plus que bienvenus puisqu'il s'agit essentiellement d'échanges entre êtres souverains apportant chacun sa contribution à la compréhension de la fraude ou du récit illusoire dans lequel nous vivons.

Outre les canaux Telegram (diffusion et autre pour tchat) il existe un site également mais sans doute le connais-tu déjà...

<https://clcfr.com/>

Au plaisir de te lire, avec honneur et respect

Bernard [REDACTED]

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

Bonjour Bernard,

Merci de tes compliments et de ta reconnaissance.

Le rôle d'un tribunal de droit coutumier est le suivant : <https://www.1215.org/lawnotes/lawnotes/courtrec.htm>, et non de produire des «documents d'identité», ce qui relève d'une administration...

Je connais le site **clcfr.com** car j'ai eu l'occasion de le parcourir et je crois même y avoir ouvert un compte il y a quelques temps ; mais je n'ai pas donné suite car je ne suis pas convaincue même si l'idée semble séduisante. En effet, il semble que l'on ait davantage affaire à une boutique en ligne qu'à un tribunal (les mots ont un sens)... De plus, la posture évidente de ce site est que ce tribunal est une «autorité», alors que quand on est «souverain» [1], la seule autorité au-dessus de nous est notre Créateur qui nous a créés et placés dans Sa Création, et non un tribunal **créé par l'Homme** (revoir la hiérarchie de l'autorité).

Évidemment, pour répondre à tes questions, j'ai dû aller consulter ce site (brièvement, je l'avoue) que j'avais perdu de vue et voilà ce que je note **de prime abord** :

- page d'accueil : « 2. La solution : ... Vous pouvez à tout moment contrôler votre personne fictive juridique inscrite dans votre pièce d'identité, en vous déclarant à la Common Law Court en tant qu'être souverain. »

On peut tout à fait contrôler sa personne juridique **SANS** être inscrit dans aucun tribunal de droit coutumier ou autre. Il suffit (a) de **le déclarer** par notification publique **et** par communication directe à des tiers, et (b) **agir en conséquence**.

- «page d'accueil : 4. Mes acquis : Véhicule, pension, assurance vie, terrain, maison, ... ne sont pas perdus. Il y a eu un transfert vers votre être souverain. En pratique, vous gardez vos acquis avec une protection du droit commun, c'est-à-dire qu'on ne peut plus vous spolier. »

As-tu vérifié avec **République Française Présidence** (RFP) qui est propriétaire de tout ce que tu as acquis jusqu'ici que ton véhicule est bien **le tien** et non le sien et que tu n'es donc **plus soumis** au contrôle technique ni à aucune redevance-taxe sur le «véhicule» (preuve de réclamation) ? Peux-tu honnêtement déclarer que la propriété foncière (le cas échéant) que tu as payée de tes deniers est bien à toi (propriété allodiale) et que **par conséquent** tu ne paies plus de taxe foncière sans être menacé de saisie ni de confiscation par RFP **du simple fait d'être inscrit dans ce tribunal** ? Peux-tu également confirmer que le passeport émis par ce tribunal te permet, **en effet et à lui seul**, de voyager à l'étranger (hors UE), par exemple aux États-Unis, en Afrique, en Asie ou en Russie ?

1 Comme je l'ai mentionné sur mon blog, seul le Créateur est souverain dans Sa Création ; nous sommes Ses héritiers et les gardiens de Sa Création.

- « 5. Ma déclaration souveraine : La première étape consiste à déclarer une naissance en tant qu'être vivant. »

Pas besoin d'un tribunal pour faire ni valider une telle déclaration. Tes parents, ou seulement l'un d'entre eux, ou tout témoin encore vivant de ta naissance peuvent te signer un document (élaboré par toi-même) à cet effet, cosigné de deux témoins (de la signature). Ce document aura plus de légitimité que n'importe quel document de ce tribunal, et sera de surcroît inattaquable dans la mesure où il s'agit **un témoignage irréfutable** (ce tribunal **n'est pas** témoin de ta naissance...).

Les termes employés et la vision donnée par ce site me donnent l'impression que les Hommes et les Femmes seraient totalement incapables et sans solutions **sans lui**... et se place **de facto au-dessus d'eux**, ce qui est contraire à toute idée de souveraineté... Un maître en chasse un autre...

Des «documents de reconnaissance» [2] peuvent être produits par soi-même car l'on sait mieux que quiconque qui l'on est, d'une part, et que l'on agit selon **sa propre autorité**, d'autre part (voir Notification Publique).

- « Déclaration souveraine gratuite en 60 sec »

Une «déclaration de souveraineté» est un document **personnel** auquel on aura accordé un temps de réflexion. Je ne crois pas à la «souveraineté en copier-coller» et j'ai même mis en garde contre cette pratique sur mes blogs.

- Page Certificat de Naissance : « ... soit vous restez sous le régime et les règles statutaires ou **soit vous vous placez sous la juridiction de la Common Law Court** (le Tribunal du Droit Commun). »

La souveraineté consiste **à ne pas** «se placer sous» quoi que ce soit — fût-il un tribunal de droit coutumier qui doit être **un outil** à la disposition des «souverains» et **non une autorité**.

Ceci étant dit, il se pourrait tout à fait que l'idée qui a lancé ce tribunal soit bonne, mais son fonctionnement **ne l'est pas** : c'est une usurpation et une tromperie car le rôle d'un tribunal est de **juger**, ce que ne fait pas celui-ci. Donc, **ce n'est pas un tribunal** ; c'est une officine d'offres (payantes) de «documents» qui ne mènent, **jusqu'à preuve du contraire**, probablement pas très loin...

Ce qui précède est basé sur ce que j'ai glané de ce site (il contient peut-être d'autres choses que j'ignore).

Pour les raisons qui précèdent, je ne vais rien publier à ce sujet sur mon blog. Du reste, je ne pense pas que «mon approche est tellement semblable à la leur», je pense qu'ils ont étudié mon blog mais qu'ils n'ont pas prêté attention à leur base (par manque de réflexion ?)...

Je te remercie de ton invitation mais je n'ai pas trop le temps de «participer» ici et là : ce que j'ai à dire se trouve sur mon blog.

Bonne continuation à Annie et Jim.

Que la Paix soit avec toi.

2 Les Hommes et les Femmes **n'ont pas d'identité** : nous sommes faits à l'image du Créateur. «Identité» est un terme qui relève du monde juridique et non du monde naturel.

Thu, Aug 17, 2023 4:08 PM

RE : common low court



From: bernard

To: BibiCabaya <bibicabaya@list.ru>

Merci sylvie pour ta réponse claire, éclairée et éclairante.

Le processus de sortie de la matrice est une chose complexe pour éviter tout travers qui nous mènerait à contracter malgré nous. J'ai eu dès ma découverte de ce site qui n'est que récente (deux mois environ) de nombreux questionnements et je ne suis pas certain qu'il y ait une solution clé en main car par nature l'être souverain ou en capacité de souveraineté n'a pas de « papa maman » pour les guider et les assister. C'est sans doute ce côté là qui m'a plu chez eux, d'être une source d'information même si moins fournie et canalisée que toi.

On pourrait bien sur débattre longuement des nombreux sujets liés à la souveraineté, le non consentement, la « propriété » potentiellement possible pour l'être souverain (automoteur au lieu de véhicule, droit allodial etc...), la présomption qui est la base de tout le faux droit etc... mais je comprends que tu as bien d'autres chats à fouetter et moi-même ne désire pas consacrer tout mon temps à ce « combat ».

Après avoir refusé de prendre la CI car en effet un être souverain n'a pas besoin de prouver son identité et encore moins via une administration quelconque (j'avais d'ailleurs écrit sur la page Telegram tchat de la dc à ce propos, j'ai finalement craqué et commandé la dite carte en me disant que après tout donner 50 euros pour soutenir une voie de réponse correcte (je suis disposé à te faire un don également si nécessaire) et paracerque je compte bien m'en servir à l'avenir en cas de besoin ne fut ce que pour amener l'être vivant jouant la fonction de gendarme ou autre pourquoi pas soit amener à lui-même se questionner pourquoi pas puisque si un être « éveillé » arrive à pousser un autre être à se questionner qui lui-même pousserait 2 autres êtres à se questionner et ainsi de suite l'impact peut être très important...

Il y a de quoi s'y perdre entre OPPT avec ou sans UCC, constitution ou non constitution, DUDH ou non etc... Chacun sa route, chacun son chemin en conscience, respect et générosité du partage des expériences n'est ce pas c'est ce qui fait la richesse des souve-reines et souve-rois.

J'espère que tu auras encore des choses à partager sur ton blog et espère qu'il restera actif (j'avais crains il y a quelques mois que tu y mette fin...

Crées toi de merveilleux instants dans la paix et l'harmonie de notre cocréation consciente. ♥ 🙏

bernard

Envoyé à partir de [Courier](#) pour Windows

Vendredi 18 août 2023

Cher Bernard,

Je réponds à ta réponse qui me semble un peu désespérée...

Sortir de la Matrice sur le plan matériel (de nos corps et de nos biens) est une chose quasi **impossible sans sa totalité** tant il est vrai que tous les aspects de nos vies y sont imbriqués... jusqu'aux plus intimes. Ce n'est que sur le plan de la réalisation spirituelle (l'état dit d'illumination qui se produit par le contact direct et régulier avec la Source) qui permet le déploiement de **notre potentiel total** que nous deviendrons **invincibles** et pourrons lui échapper **naturellement et totalement** (voir Technologie du Champ Unifié). Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Nous pouvons revendiquer notre liberté, certes, mais nous ne bénéficions pas, dans l'état actuel de notre avancement individuel, de l'état d'invincibilité (qui est un état vibratoire).

Le meilleur moyen de ne pas contracter est de **dire NON**. Cela paraît peut-être simplet, mais c'est LE moyen à notre disposition. Encore faut-il savoir comment dire non (voir Alice et FreeBaba et Preuve de réclamation).

Tu as raison de te poser des questions quant à ce tribunal car je le trouve pour le moins louche s'agissant des assertions qu'on y trouve... sans la moindre preuve de l'efficacité du processus proposé. Par contre, entre aspirants souverains nous pouvons nous entraider — c'est ce que je fais, par exemple, à travers mon blog. Au passage, merci pour ta proposition de don, c'est très généreux de ta part, mais jusqu'ici j'ai considéré ce travail comme une mission (qui m'est tombée dessus ; je ne l'ai pas cherchée) dont les récompenses ne peuvent être que spirituelles. En d'autres termes, ce n'est pas un «boulot» — c'est du travail, certes, mais pas un boulot... Tu saisis ? (= C'est la part d'amour que j'offre au monde).

Pour ce qui est de **la propriété du souverain**, tu sais peut-être quelque chose que j'ignore, mais je ne crois pas que les seuls mots nous libéreront (automoteur au lieu de véhicule, par exemple), mais plutôt **nos actions**. Comme tu le sais, RFP est propriétaire de tout, et ce n'est pas en changeant les termes que cela disparaîtra car **la présomption du système** ne tombe pas du ciel : elle est basée sur les **contrats frauduleux** qui **existent**... et que nous devons bien sûr dénoncer (pour nous en délier).

Maintenant que tu as la CI, quelle porte t'a t-elle ouverte ? Quel avancement peux-tu lui attribuer ? Aider la CLC est une chose (j'y réfléchirais à deux fois), participer à sa fraude en est une autre. Ce site ne fait que vendre des idées (puisées ailleurs) et des documents (que l'on trouve gratuitement ailleurs). Il n'a rien inventé. Il vend aussi une idée de protection qu'il n'a pas démontrée. Cela porte un nom : **la fraude et l'abus de confiance**. Et je ne crois pas que ce soit un service à rendre à quiconque que de le financer ce «service». Comme tu le dis si bien, c'est **un site d'information**, alors pourquoi l'avoir nommé «**tribunal de droit coutumier**» ?

La LOI est claire : «tu ne mentiras pas»... Tromper c'est mentir. En plus, en cas de pépin, ce faux tribunal ne pourra jamais intervenir puisque ce n'en est pas un... Et contrairement à toi, et pour la raison donnée, je ne trouve pas qu'il s'agit de «voie de réponse correcte» puisqu'il y a tromperie. «La fraude vicie tout» est une maxime du droit.

Penses-tu que cette CI peut te sortir d'affaires face à la police ou aux gendarmes mieux qu'une déclaration personnelle ne le ferait ? (voir Sortir de la Matrice). En d'autres termes, ne peut-on pas «éveiller» ces «fonctionnaires» autrement que par une CI à 50 euros ? Réfléchis bien et ne perd pas de vue qu'il y aura toujours des petits malins qui pensent pouvoir s'enrichir en manipulant la crédulité et l'espoir des masses tout en prétendant leur porter secours...

L'UCC est **la loi universelle de la Matrice**. Nous n'y échappons pas, et donc nous devons l'utiliser dans nos interactions **avec elle** (l'équivalent français de l'UCC sont les Code de Commerce et Code Monétaire et Financier, mais on peut utiliser l'UCC tel quel aussi).

Pour ce qui est de mon blog, tout a changé en 2016 quand il a été piraté et effacé. Cela m'a porté un coup terrible et a quasiment brisé mon élan. Du coup, le blog a changé presque du tout au tout quand j'ai péniblement repris... Il n'est plus aussi inspirant qu'il l'avait été du début jusqu'au piratage. Je fais ce que je peux. Je ne suis plus aussi assidue et, franchement, j'ai très envie (correction : je meurs d'envie) d'arrêter, mais comme je l'ai dit, c'est une mission, donc ce n'est pas vraiment sur les cartes de décrocher... même si je ne me foule plus guère !

Que la Paix soit avec toi.

Thu, Aug 17, 2023 7:35 PM

allodial



From: bernard [REDACTED]

To: bibicabaya@list.ru <bibicabaya@list.ru>

Bonsoir sylvie,

N'ait crainte, je ne t'écirai pas chaque jour mais aimerais te demander ton avis sur ce genre de courrier pour passer une propriété sous régime allodial.

Je te remercie d'avance pour la réponse que tu pourra me fournir 🙏

Crées toi une agréable soirée.

bernard

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

- Cadastre (2).pdf

Vendredi 18 août 2023

Cher Bernard,

Contrairement à CLCFR, je ne fais pas déclaration dont je ne peux apporter la preuve dans un domaine aussi délicat que la «souveraineté». Je ne me permettrai **jamais** de prétendre que ceci ou cela fonctionne si je n'en est pas fait l'expérience directe. Tout ce qui est sur mon blog (mes courriers, mes expériences) apporte la preuve que, **dans le domaine en question**, ma méthode a fonctionné. Je n'envoie pas les gens au casse-pipe ! Il y a bien des domaines sur lesquels je me penche, mais tant que je n'aboutis par, j'estime que cela ne vaut même pas la peine d'être mentionné...

Par conséquent, je ne peux pas répondre à tes demandes car si tu n'as pas trouvé la réponse sur mon blog, c'est que je ne me suis pas encore penchée sur ce sujet ou que je n'ai pas encore trouvé les réponses.

Toutefois, je peux te conseiller de vérifier **par toi-même** que ce que tu demandes est une chose **que l'on peut t'accorder** et **qui** peut te l'accorder, et ceci avant d'écrire aucun courrier à quiconque.

C'est arrivé que des «aspirants souverains» ont demandé des choses qu'il n'est pas possible d'obtenir, comme ce gars qui est allé chez un notaire lui demander de lui signer un **acte notarié** sans s'être informé au préalable de ce qu'est un acte notarié ; ce n'est pas **n'importe quel document** sur lequel le notaire appose sa signature et son sceau ! Il se trouve que sa demande spécifique ne tombait pas du tout dans le cadre des «actes notariés tels que définis par l'État» !! Sans surprise, le notaire l'a (poliment) éconduit. Il y a quelques années j'avais demandé à être radiée du registre électoral (sans avoir vérifié au préalable). La réponse de la mairie : «C'est impossible ; la loi l'interdit».

Ceci est donc **un excellent exercice de souveraineté** pour toi car c'est en **recherchant**, en **examinant** le résultat de tes recherches et en les **mettant en pratique**, une fois que tu auras jugé que **la méthode est la bonne**, que tu deviendras souverain. Tant que tu demanderas des «vérifications» à des tiers, cela signifiera **qu'il y a un travail que tu n'as pas effectué**...

1. Assure-toi que ta demande est **légitime** dans le contexte de l'UCC et des contrats existants (aussi bien signés que frauduleux et invisibles).
2. Assure-toi que ta demande est **légale** dans le contexte de l'UCC et des contrats existants (aussi bien signés que frauduleux et invisibles).
3. Recherche le **maximum** d'information sur ton problème en vérifiant **les règles statutaires existantes**, y compris concernant le cadastre étant donné que ce dernier est encadré par ces règles.
4. Adresse-toi à **la bonne** personne / institution (recherche leurs noms pour t'adresser à eux spécifiquement, dans la mesure du possible).

Tu en as pour un moment. Ça ne tombe jamais tout cuit. Je serais ravie de publier sur mon blog et avec ta permission **les résultats positifs de tes recherches et de ton expérience**, preuves à l'appui. C'est cela le travail d'entraide entre «souverains» !

Bon courage !

Que la Paix soit avec toi.